

L'an deux mil treize et le quatorze mai à vingt heures quinze, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoquée s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE. DANE. VAN DER LINDEN. JEGO. JOLLY. JUILLET. Mmes MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absents excusés Mr DESPLANCHES représenté par Mr LEFEBVRE

Mme BONTOUR représentée par Mr JUILLET

Absent non excusé Mr NOUMEDOR

Monsieur JUILLET Eric a été nommé Secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 mai 20123 date d'affichage : 15 mai 2013

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Lecture de la dernière séance en date du 27 mars 2013 est approuvée à l'unanimité des Membres présents.

### **1) ENCAISSEMENT CHEQUE ASSURANCE SMACL**

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement du chèque d'un montant de 2 547 € 74 de SMACL Assurances, remboursement suite au sinistre vol en date du 4 janvier 2013.

### **2) DECISION MODIFICATIVE N°1 – M 49 eau et assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits sur le budget M49 eau et assainissement soit

De l'article 2158 à l'article 2031 frais d'étude pour un montant de 10 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres à l'unanimité des Membres présents et représentés autorise à effectuer à ce virement.

### **3) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOLCIM (carrières)**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de la convention avec la Société Holcim Granulats.

Monsieur JEGO demande que soit notifier sur la convention, d'une part, le trajet emprunté par les camions soit Louan Villiers-St-Georges Beauchery, aucun passage par Villegruis et d'autre part, une diminution de 50% de l'activité pendant la période estivale de juillet et août.

### **4) CONTRAT RURAL 3°TRANCHE STATIONNEMENT PAYSAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des offres, il a été retenu les entreprises suivantes :

LOT 1 SAS PEPIN aire de stationnement	33 905 € 00 HT	40 550 € 38 TTC
Aire de jeux	14 229 € 50 HT	17 018 € 48 TTC
LOT 2 PARCS ET JARDINS espaces verts	6 702 € 13 HT	8 015 € 75 TTC
LOT 3 COMAT ET VALCO aire de jeux	8 879 € 50 HT	10 619 € 88 TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues, ainsi que tout acte concernant cette opération.

### **5) TRAVAUX VRD RUE BABEL**

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres **DONNE** un avis favorable au devis proposé par les Ets PEPIN, concernant des travaux de voirie dans la Rue Babel pour un montant HT de 10000 €.

### **6) REPRESENTATION DES COMMUNES : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Provinois à laquelle notre commune adhère, a délibéré pour proposer le calcul des sièges comme suit :

- \* de 0 à 699 habitants : 1 délégué titulaire, 1 suppléant
- \* de 700 à 1399 habitants : 2 délégués titulaires
- \* de 1400 à 2099 habitants : 3 délégués titulaires
- \* Provins 18 délégués titulaires.

En fonction de la populaire municipale de la communauté de communes, le conseil communautaire sera composé de 71 délégués titulaires.

Notre commune serait représentée par 1 titulaire et 1 suppléant. La présente décision s'appliquera au renouvellement des conseils municipaux et conseils communautaires en 2014.

En conséquence, le conseil municipal doit délibérer sur le mode de représentation des communes au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes.

Le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés,

**APPROUVE** le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaires de la communauté de communes du Provinois.

### **7) ADHESION AU SYNDICAT « SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE »**

CONSIDERANT que :

- la communauté de communes de la G.E.R.B.E dissoute, adhère au syndicat pour ses 9 communes au titre d'une compétence obligatoire.

- les 9 communes, anciennement membres de la communauté de communes de la G.E.R.B.E, adhèrent aujourd'hui au syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique »

- cette adhésion ne concerne que les 30 communes de la communauté de communes du provinois dissoute et la commune de Chalautre-la-Grande, qui n'adhéraient pas au syndicat,

Qu'après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres du conseil municipal présents et représentés

**APPROUVE** l'adhésion au syndicat « Seine-et-Marne numérique ».

### Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal

\* du départ à la retraite de Monsieur MOREAU Philippe depuis le 1<sup>er</sup> mai, remplacé par Monsieur LAHOUILLE Laurent.

\* de l'avancement des travaux du logement de Fontaine et de l'église de Louan.

\* que les travaux d'aménagement d'une aire paysagée avec jeux pour enfants vont débiter à compter du 22 mai.